



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024 À 19H00

Nombre membres élus :	23	
Nombre membres élus en exercice :	23	Le Conseil Municipal d'Ambès,
Présents :	19	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Représentés :	04	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Votants :	23	Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.
Absents :	00	
Date de la convocation :	9 octobre 2024	PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ; Rémi PIET, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ; Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT, Catherine RODRIGUEZ, Franck DUMARTIN, Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, conseillers municipaux.
Certifié exécutoire Compte tenu de l'envoi en Préfecture le :		
Et de la publication en ligne le :		ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Isabelle BESSE donne procuration à Antoine VIGNAUD, Jean-Noël ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS donne procuration à Sophie PARADOT, Enzo BORTOLATO donne procuration à Pearl HIPPOLYTE
Le Maire,		

SECRETARIE DE SÉANCE : Muriel JOLIVET

DÉLIBÉRATION N° 061 10 2024 – DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation par M. le Maire

Vu l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 015 04 2023 du 7 avril 2023, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat ;

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes, prises par le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

Conventions de prêt :

- Décision n° 2024-049 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 10 août 2024
- Décision n° 2024-050 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 17 août 2024
- Décision n° 2024-051 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 24 août 2024
- Décision n° 2024-052 : Prêt de la salle du Presbytère le 31 août 2024
- Décision n° 2024-053 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 31 août 2024
- Décision n° 2024-054 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 7 septembre 2024
- Décision n° 2024-055 : Prêt de la salle Gérard Casanova les 21 et 22 septembre 2024
- Décision n° 2024-056 : Prêt de la salle Gérard Casanova les 28 et 29 septembre 2024
- Décision n° 2024-057 : Prêt de la salle du Presbytère le 21 septembre 2024
- Décision n° 2024-059 : Prêt de terrains communaux pour activité agricole pour une durée de 3 ans
- Décision n° 2024-060 : Prêt de la salle du Presbytère le 16 septembre 2024
- Décision n° 2024-061 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 5 octobre 2024
- Décision n° 2024-062 : Prêt de l'Espace des 2 Rives du 4 au 6 octobre 2024
- Décision n° 2024-063 : Prêt de la salle Gérard Casanova les 12 et 13 octobre 2024
- Décision n° 2024-064 : Prêt de la salle du Presbytère le 12 octobre 2024
- Décision n° 2024-065 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 19 octobre 2024
- Décision n° 2024-066 : Prêt de la salle du Presbytère le 26 octobre 2024
- Décision n° 2024-067 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 26 octobre 2024

Concessions Cimetière :

- Décision n° 2024-048 : Acte de concession - Division 7 section B6 - 15 ans
- Décision n° 2024-058 : Acte de concession – Columbarium case 6B - 15 ans

Régies municipales :

- Décision n° 2024-068 : clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des produits du CAFÉ MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 15 octobre 2024

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

